

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

Lettre ouverte à la Direction de l'Insee - Santé au travail

Vendredi 24 juin, un militant FO a tenté de se suicider au cours d'un CHS ministériel qui se tenait à Bercy. Plusieurs agents de l'Insee, du côté des directions et des organisations syndicales, ont assisté en direct à cette tentative. Nous lui apportons toute notre solidarité, ainsi qu'à toute la délégation FO au CHS ministériel.

Dans le contexte actuel, le geste de notre camarade est malheureusement parfaitement compréhensible

Depuis près de deux ans, le malaise profond des personnels des Ministères économique et financier est dénoncé à chaque CHS ministériel par les fédérations syndicales. Le diagnostic est toujours le même : suppressions d'emplois, restructurations, délocalisations, abandons de missions, centralisation des décisions, indicateurs individuels de performance, blocage des salaires et des carrières à l'exception d'une poignée de hiérarques, etc.

L'ensemble des acteurs de la prévention de la Santé au Travail soulignent chaque année davantage la dégradation des conditions d'emploi et la montée des facteurs de risques psychosociaux au travail, confirmant l'analyse des fédérations.

Pourtant, les directions et les ministres sont restés sourds à tous les signaux et le CHS ministériel s'est enlisé dans des dispositifs d'analyse sans que des mesures efficaces ne soient prises.

Le suicide de 3 agents au ministère au cours du dernier mois n'a suscité qu'une lettre insipide des ministres qui n'ont annoncé aucune proposition visant à changer leur politique.

A l'Insee, un CTP s'est tenu à Paris quelques jours plus tôt (le 21 juin) pour traiter des questions de Santé au Travail. Nos organisations syndicales ont soulevé leur très grande inquiétude face aux restructurations – délocalisations menées par la Direction de l'Insee. De plus en plus d'agents sont en situation de souffrance au travail face à ces restructurations d'unités, de services, d'établissements et à ces politiques de délocalisations et d'externalisations de toutes les fonctions dites « support » (RH, informatique, logistique, etc.).

Dans le même temps, le Département des Ressources Humaines est à la dérive, et ses personnels, en sous-effectifs, sous la pression permanente de décisions incohérentes et irresponsables.

Pour réponses à ces situations d'insécurité professionnelle et personnelle, nous n'avons trouvé que fatalisme, indifférence, voire autosatisfaction.

C'est pourquoi les organisations syndicales CGT, CFDT, FO et SUD de l'Insee :

- Alertent la Direction de l'Insee sur le fait que sa responsabilité pénale est maintenant clairement engagée, puisqu'elle a refusé de prendre des mesures de nature à faire cesser ces souffrances.
- Exigent la mise en œuvre à l'Insee des recommandations préconisées par nos ministres le 30 juin 2011, en particulier la mise en place concertée d'un plan sur la santé et la sécurité au travail en explorant toutes les voies pour une réelle politique de prévention.
- Exigent l'abandon des indicateurs et objectifs individuels mis en place.
- Exigent que toute évolution conduisant à des restructurations ou fermetures d'unités ou de postes fassent l'objet de solutions collectives pour les agents et non d'un seul accompagnement individuel. Répondre aujourd'hui à la demande sociale d'information économique et sociale tout en assurant les fonctions dites « support » doit permettre de donner un travail qualifié à chacun.
- Exigent que la Direction obtienne l'application du plan de qualification ministériel dont l'Insee est exclu depuis 3 ans.
- Exigent l'abandon immédiat de la remise en cause illégale et anxiogène des règlements intérieurs des établissements.
- Somment la Direction de mettre en œuvre immédiatement et dans tous les établissements de l'Insee les mesures prévues par les circulaires ministérielles pour secourir et défendre ses agents titulaires et non-titulaires victimes d'événements graves (agressions, suicides, tentatives de suicide, etc.) : déclaration en accident de service dans les plus brefs délais, prise en charge des dépenses engagées, protection juridique.

Nous attendons des propositions précises qui seront examinées au CTP de l'Insee du 13 septembre en remplacement du point « règlements intérieurs ».

A Paris, le 1^{er} juillet 2011